



SNES

AIX - MARSEILLE

PRIX : 2 € - MENSUEL - N° 315 - NOVEMBRE 2009

L'Ecole libérale : de la fiction à la réalité

Réforme des lycées, gouvernance des établissements

Mettre en échec les projets rétrogrades de Sarkozy

En janvier, avec les parents, avec les lycéens

Plan d'action incluant grèves et manifestation nationale

L'édito

En 2000, notre mobilisation a permis de mettre en échec les projets de lycée unique de Claude Allègre et d'obtenir un plan pluriannuel de recrutement. En 2003, la mobilisation dans l'Education Nationale a empêché la décentralisation des CPE et des CO - Psy. En 2005, la mobilisation des enseignants et des lycéens a permis de maintenir le baccalauréat, premier grade universitaire. En 2006, la mobilisation des jeunes et des salariés a conduit à l'abrogation du CPE et la remise à plat des critères de représentativité syndicale. En 2007, notre mobilisation s'est traduite par l'abrogation des décrets Robien. Elle a conduit à doubler les possibilités d'accès à la hors-classe et à une prime d'installation pour les jeunes enseignants. En 2008, enseignants, parents et lycéens ont obtenu le retrait du projet Darcos/Gaudemar de réforme des lycées (modularisation, semestrialisation, annualisation du service). Face à des gouvernements qui s'obstinent dans la logique libérale malgré l'hostilité des populations, il nous faut sans cesse reprendre la lutte.

Aujourd'hui, le moment est à nouveau venu d'en appeler solennellement à la mobilisation de la profession, avec le soutien des parents et des lycéens.

Pourquoi ? Parce que le gouvernement de Monsieur Sarkozy est en train de concrétiser le projet d'une

école libérale. Avec la suppression de la carte scolaire, les établissements sont en concurrence. Les équipes seront jugées sur la base de "leur performance", les résultats scolaires des élèves. Ces indicateurs pourront servir aux familles de critères de choix. En modifiant la gouvernance des établissements, le chef présidera à l'évaluation des élèves et des équipes. Il déterminera une large part des horaires d'enseignements. Il sélectionnera les enseignants en multipliant les postes spécifiques liés aux expérimentations. Quant aux inspecteurs, leurs missions sont modifiées pour couper le lien entre évaluation des enseignants et enseignement disciplinaire. Ce qui deviendra premier dans notre évaluation, c'est notre acceptation de la multiplication des tâches périphériques, dont l'accumulation rend déjà le travail insoutenable en collège. L'Education Nationale est dessaisie de l'orientation scolaire au profit d'une Direction Interministérielle de l'Orientation dont l'objectif premier est l'insertion professionnelle.

Toutes les pièces du puzzle sont en place pour une école libérale où les collèges auront à trier entre une minorité qui pourra accéder au lycée, propédeutique de l'Université, et la majeure partie qui verra son horizon scolaire borné à l'acquisition du socle et son horizon social limité à l'exclusion. L'école de Sarkozy, c'est marche ou crève. Ce n'est pas le sens de nos métiers, ce n'est pas le rôle du service public d'éducation. En 2010, le SNES appelle dès janvier à la mobilisation tous azimuts des personnels, des parents, des lycéens, des citoyens pour mettre en échec ces projets rétrogrades et néfastes.

Laurent Tramoni

Sommaire

Page 2 : Notre travail, nos métiers
Page 3 : Actualités
Pages 4-5 : Politiques éducatives
Page 6 : Personnels, catégories
Page 7 : Formation, recrutement
Page 8 : Evaluation

Le CAAECEP

Que's aco ?

Depuis 1992 (Décret n° 92-1200 du 6 novembre 1992) chaque académie a créé un **Conseil Académique des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public (C.A.A.E.C.E.P.)**. Son objectif est de donner un avis sur les demandes d'agrément formulées par les associations dont les activités ont un lien avec une activité scolaire ou extra-scolaire, de même que sur les propositions de retrait d'agrément.

Face aux tentatives multiples et répétées du gouvernement d'externaliser et de privatiser des pans entiers du système éducatif par le biais de l'autonomie des établissements, ce conseil a un rôle primordial.

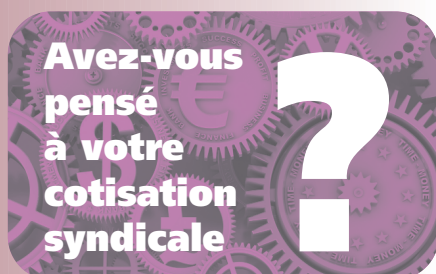
Les élus du SNES qui y siègent aux côtés des représentants des différentes directions régionales (jeunesse et sport, UNSS) et des parents d'élèves exercent toute leur vigilance en fonction de certains critères :

- caractère d'intérêt général
- caractère non lucratif
- qualité des services proposés
- compatibilité avec les activités de l'Éducation nationale
- complémentarité avec les programmes d'enseignement
- respect des principes de neutralité et de non-discrimination.

Les notions de laïcité et de respect des valeurs du service public d'éducation sont primordiales pour nous et sont au centre de l'examen et de l'étude des dossiers.

Etant donné que ce conseil assure une mission de contrôle pendant la durée de validité de l'agrément (5 ans), également pour les statuts et les financements de l'association, nous invitons tous les S1 et les représentants des personnels dans les CA à toujours vérifier les agréments académiques des associations intervenant dans les établissements (dans et hors temps scolaire) et à nous signaler toute dérive.

Jean-Luc Hyvernaud



Les Heures d'info

Ça peut rapporter gros !

Depuis le début de l'année, les militants du SNES ont animé des dizaines d'heures d'information syndicale. Suppressions d'emplois partout, augmentation des effectifs, emplois du temps inadaptés, multiplication des réunions, des tâches de suivi, d'orientation, de coordination. Les décharges et dispositions prévues par les statuts (heure de vaisselle, heure de labo etc.)

ne sont pas respectées et des majorations de service farfelues apparaissent ; il faut souvent l'intervention du SNES pour obtenir l'application des textes. Le nombre d'heures sup a explosé, démultipliant les compléments de service sur 2 voire 3 établissements. L'essentiel des remplacements est assuré par des personnels précaires sur plusieurs établissements aussi. Le constat est accablant.

Mais les heures d'information syndicale sont toujours source de richesse, matérielle parfois, quand on apprend qu'on peut se faire payer une heure de vaisselle, humaine toujours, la richesse des échanges, de la solidarité, celle qui fait lever plus haut la tête.

C'est pourquoi il faut tout faire pour trouver une heure où la placer, même si ce n'est pas toujours simple avec nos emplois du temps et autres pressions... Entendu récemment dans la bouche d'un principal du Vaucluse : *"Si en plus cette heure avait lieu pendant une heure de cours, tous les profs en profiteraient pour faire sauter leur heure de cours !"*.

Investissez dans les HIS : ça peut rapporter gros !

N'hésitez pas à contacter les militants des sections départementales et académiques du SNES pour vous aider à animer ces précieuses heures dans votre établissement.

Nadine Grégoire et Serge Pillé

Intervenir pour améliorer nos lieux de travail

Locaux de vie scolaire, CDI, salles des professeurs

Depuis quelques années, le Conseil Régional et les Conseils Généraux ont consenti un effort substantiel pour la construction de nouveaux collèges et lycées, ou bien la restructuration des plus anciens. Parmi les nombreuses questions que cela engendre, il y a celle de la configuration des lieux de travail collectif, CDI, salles des professeurs et vie scolaire notamment :

- Faire des CDI des lieux centraux pour la lecture, la recherche documentaire sous toutes ces formes, le travail collectif, l'expression civique et artistique.
- Avoir des salles de professeurs équipées et multimodales pour assurer un bien être de tous et les possibilités pour les professeurs de travailler efficacement.

Il est nécessaire d'avoir une concertation approfondie pour parvenir à cela. Ainsi le SNES et la FSU ont interpellé les divers acteurs institutionnels pour y prendre part. Des groupes de travail ont ainsi été mis en place par le Conseil Régional afin d'élaborer des guides régionaux d'équipement pour les pôles ressources, les salles des professeurs et les espaces de vie scolaire. Des représentants du SNES et de la FSU y sont associés pour faire entendre les avis des personnels.

Nous rendrons compte de l'avancée du travail de ces groupes pour qu'une réponse collective des personnels soit entendue. Nous vous invitons à nous faire part de votre expérience, de vos besoins et de vos revendications pour que nous puissions les porter dans ces réunions. Nous appelons par ailleurs à la généralisation de ces groupes de travail à l'échelle des conseils généraux où les représentants syndicaux doivent avoir toute leur place.

Stéphane Rio et Caroline Chevé



Unifier le syndicalisme

Face un gouvernement de combat, les salariés souhaitent un syndicalisme uni. Il y a urgence pour le syndicalisme à apporter des réponses à cette attente et à lancer le débat sur l'avenir du syndicalisme dans notre pays.

Représentativité basée sur le vote, accords majoritaires

Modifier les critères de représentativité profondément injustes où des syndicats représentant une minorité pouvaient signer un accord était une revendication ancienne de la FSU, de la CGT et de la CFDT. Les règles ont maintenant évolué et poussent les organisations syndicales à se regrouper pour atteindre des seuils de représentativité.

La FSU, bien que majoritaire dans le secteur de l'éducation et première dans la fonction publique d'Etat ne peut rester à l'écart. Cantonnée à la fonction publique, elle ne peut participer aux négociations sur les sujets transversaux, comme la protection sociale ou les retraites.

Unifier le syndicalisme

La FSU s'est étendue aux trois fonctions publiques, obtenant des résultats encourageants dans la fonction publique territoriale ou récemment à Pôle Emploi. Lors de son congrès de 2009, le SNES a adopté un mandat qui sera débattu au congrès de la FSU de 2010. Il s'agit de s'adresser à l'ensemble des organisations syndicales et à l'ensemble des salariés pour créer avec celles et ceux qui le souhaitent une nouvelle confédération qui unifie et modernise le syndicalisme. Il est urgent de prolonger l'unité d'action que nous pratiquons régulièrement avec certaines organisations, telles que la CGT ou Solidaires, pour créer des groupes de travail pérennes, sans exclusive, sur certains dossiers afin d'avancer vers une unification structurelle : une confédération nouvelle.

Avec qui construire l'avenir ?

Cette démarche, ouverte à tous, ne peut se traduire par un regroupement d'appareils : il s'agit d'impliquer l'ensemble des syndiqués et des salariés afin de construire un nouveau syndicalisme de transformation sociale. Il ne



s'agit pas de cliver a priori le syndicalisme en deux camps, permettant ainsi aux pouvoirs en place de jouer les divisions. La position de ceux qui envisagent de créer un pôle "réformiste" autour de l'UNSA et de la CFDT est porteuse de divisions et contre productive. Précisons aussi que s'il nous paraît illusoire d'unifier le syndicalisme sans la CGT, il ne s'agit en aucun cas de brader la FSU pour nous dissoudre dans la CGT d'aujourd'hui, ni de nous enfermer dans un pôle de radicalité.

Tous les salariés partageant ces objectifs sont les bienvenus, où qu'ils se trouvent aujourd'hui. L'apport pour la FSU de syndicalistes venus de la CFDT, dans la Territoriale, à l'environnement ou à Pôle Emploi, montre que le désir de changement est aujourd'hui dispersé au sein de tous les syndicats, et aussi parmi les non-syndiqués.

Comment inventer un syndicalisme de transformation sociale, en prise avec les attentes des salariés, donc démocratique, unitaire et unifié ?

Menons ce débat essentiel dans tous les établissements. **Laurent Tramoni**

Gouvernance des établissements

Non à l'autoritarisme,

oui à la démocratie et à la liberté pédagogique

L'autoritarisme croissant des chefs d'établissement crée dans les collèges un climat préjudiciable à la réussite des élèves et à l'exercice serein de nos missions. Les collèges A. Malraux, Les Amendeirets, E. Quinet et d'autres encore se sont mobilisés à une très large majorité pour dénoncer ces dérives, allant parfois jusqu'au recours à la grève.

Avec le projet de décret sur les EPLE (Etablissement Public Local d'Enseignement) le ministère cherche pourtant à accentuer cette tendance et orchestre par là le démantèlement du service public d'éducation. A l'instar de ces établissements, relevons la tête, empêchons la mise en œuvre de ces projets.

Michèle Potoudis

**Décembre :
informer, mobiliser.**

**Janvier :
passer à l'offensive**

La grève du 24 novembre a été suivie par un enseignant sur trois, malgré des résultats inégaux suivant les établissements. En tout cas, dans une situation difficile d'attaques tous azimuts du gouvernement, d'absence de perspectives d'action interprofessionnelles après le 19 mars, les collègues ont répondu présents pour une première reprise de contact.

Il nous faut maintenant innover, mettre en place un plan d'action où la grève reste la forme incontestable de rassemblement de la profession, mais ne doit pas être la seule perspective.

Nous devons créer un rapport de force favorable, entourer l'école publique d'un réseau de solidarité à l'instar de ce qui a été réalisé pour La Poste.

Dans le domaine de l'éducation, le SNES propose à la FSU qu'une grande manifestation nationale ait lieu dès le début de l'année pour donner une suite au 24 novembre.

Dès maintenant, chacun de nos S1 doit nouer des contacts avec la population, les parents d'élèves, les jeunes pour donner corps à cette mobilisation.

Autour des mobilisations du 10 décembre, le SNES appelle à la grève partout où c'est possible pour construire un mouvement d'ampleur en janvier.

Avec les autres organisations syndicales des autres ministères nous lancerons les Etats Généraux des Services Publics dans toute la France avec une pétition de masse et une perspective de manifestation nationale au cours de l'année 2010.

Défense de l'intérêt général, école de la réussite pour tous, revalorisation de nos métiers, lutte contre les réformes rétrogrades... l'action unie pourra contribuer à faire reculer ce gouvernement.

Alain Barlatier



Collèges ghettos Fermer n'est pas traiter

Au bout de la logique d'assouplissement de la carte scolaire, il y a la fermeture des établissements ghettos. Et de substan-



tielles et immédiates économies de postes et d'entretien des bâtiments. Les

élèves sont quant à eux les objets d'un incertain "pari pédagogique" que les décideurs prennent dans le dos de ceux qui doivent le tenir, seuls : les professeurs. Première expérience nationale : le collège Giera dans la banlieue d'Avignon et premier bilan.

Il y a les points positifs : l'absentéisme en baisse, les retours du privé pour l'instant plus nombreux que les départs. Certains élèves trouvent l'ambiance de travail meilleure... en comparaison avec un établissement laissé durant à l'abandon.



Dans des lieux vétustes, dans l'entre-soi des relégués, pas étonnant que l'ambiance n'eût plus été au travail...

Et il y a aussi ce que ces élèves n'ont plus : de la place d'abord mais aussi des petits groupes, des classes-relais, des moments de remédiation... Le ministère a réévalué à la baisse les besoins de ces collégiens et a retiré des postes. Résultat : des classes à 26, des groupes de langue à 30, une remédiation reposant sur le volontariat de profs déjà en lutte contre la surcharge de travail. Au final pour les élèves issus de Giera, on



n'a rien fait d'autre que fermer leur collège, comme si cela devait traiter leurs difficul-

tés scolaires.

Reste l'impact sur le quartier. La cour des comptes a récemment confirmé que l'assouplissement de la carte scolaire renforçait la ghettoïsation. N'est-ce pas d'ailleurs à cela qu'elle sert d'abord : dégrader pour mieux liquider ce qu'il reste de services publics dans les quartiers populaires ? Quant à la réussite scolaire... Pour les catégories sociales en question, un "pari" suffira ! Ce n'est pas comme si, dans notre chère République, l'éducation était un droit...

Sébastien Massonat

Orientation Quelle priorité ?

En votant la loi sur la formation et l'orientation professionnelle le 6 octobre, les parlementaires ont déplacé les centres de décision concernant l'orientation scolaire hors du MEN et affiché comme prioritaire l'insertion professionnelle. Conformément au Traité de Lisbonne, l'orientation, tout au long de la vie, devient un instrument majeur des politiques de l'emploi : promue mission d'intérêt général, elle concerne tous les publics, y compris ceux en formation initiale. Une délégation interministérielle (DIO), chargée d'en définir et mettre en œuvre les priorités, est placée auprès du premier ministre, privant le l'Education Nationale de ses prérogatives. Gageons que la DIO puisera ses idées dans les "expérimentations Hirsch" où orientation scolaire rime avec insertion !

L'impact sur le système de formation est profond et ne peut qu'accentuer les inégalités sociales.

Par exemple, la loi supprime le délai de carence d'un an qui permettait aux élèves sans solution scolaire d'être pris en charge par l'éducation nationale et de bénéficier d'une priorité pour un retour en formation initiale. Dans les expérimentations Hirsch, les projets concernant les élèves en difficulté ou les décrocheurs se réduisent à un accompagnement par des organismes extérieurs, prestataires de service public, vers, au mieux, un contrat d'apprentissage ou, plus certainement, vers de pseudo-formations débouchant sur des certifications liées à l'emploi local. L'école n'a-t-elle donc rien à dire sur les difficultés scolaires ou plutôt sur l'élève en difficulté ? Quid du droit à l'éducation ? Plus généralement, penser le système en fonction des débouchés sur le marché de l'emploi ne revient-il pas à nier la place du savoir dans la société ? C'est l'objet de toutes les réformes depuis 2005 et nul doute que tous les élèves ne soient concernés.

Autre exemple : selon les directives européennes, l'orientation doit permettre aux individus de négocier non seulement les transitions entre l'Ecole et l'emploi mais également entre deux emplois. C'est une compétence à acquérir. Enseignants, CO-Psy, CPE, entreprises, organismes labellisés interviennent, sans distinction ni de statut ni de qualification, dans le cadre d'un programme, le Parcours des Métiers et des Formations (Cf. les circulaires). Celui-ci, rythmé par des procédures et des évaluations, porte sur le projet professionnel du "jeune". Sans se couper du monde économique de demain, la priorité de l'école n'est-elle pas plutôt le projet de formation de l'élève et les conditions nécessaires à sa réalisation ? Selon l'angle, la place et les missions des acteurs de l'éducation change : c'est le cas actuellement pour les enseignants et les CO-Psy. Par ailleurs, la loi prévoit de diluer les CIO, service propre à l'éducation nationale, dans d'autres structures, à l'échelon régional.

Il est urgent de reprendre la main sur l'orientation scolaire, de lui redonner une finalité éducative. C'est un enjeu démocratique !

Michèle Larroquette

Livret de compétences

Malgré l'absence de bilan des expérimentations des différentes moutures des livrets de compétences et bien que ce ne soit pas obligatoire pour l'obtention du DNB de cette année, le ministère s'entête et instaure l'attestation pour la session 2010 par circulaire. Face aux multiples problèmes que pose cette évaluation, rappelons tout d'abord qu'une circulaire n'a aucun caractère réglementaire. Comment par exemple évaluer sérieusement, sur le mode binaire imposé, le comportement des élèves (piliers 6 et 7 notamment) ?

L'obligation faite par la loi d'orientation (dont nous continuons à dénoncer les objectifs et les préconisations) de 100% de réussite au socle commun explique cette obstination. Donner ce seul objectif au collège contribue au mépris du travail de l'enseignant, réduit à l'évaluation des élèves pour satisfaire aux courbes managériales, et dévalorise les contenus d'enseignement. Le collège de la réussite pour tous que nous voulons est incompatible avec cette conception, c'est pourquoi nous appelons tous les personnels à refuser de remplir ces attestations, et à poursuivre le débat avec tous les collègues et les parents afin de dénoncer l'indigence du socle commun.

Michèle Potoudis



Réforme du lycée Ou réforme du second degré ?

La mobilisation de l'an passé contre la réforme Darcos l'avait montré : la réforme du lycée est l'enjeu de tous les enseignants, en collège ou en lycée, en tant que personnels de l'éducation nationale, en tant qu'enseignants porteurs d'un projet progressiste pour l'école, en tant que citoyens. Le second avatar de cette réforme le confirme : l'objectif de la réforme du lycée n'est pas d'ordre pédagogique, les modifications de structures accompagnent une profonde modification de la gouvernance des collèges et des lycées.



Nous avons plusieurs fois montré l'objectif budgétaire, la mise en œuvre de la RGPP dans l'Education Nationale avec la suppression de 20 000 postes par an, et l'objectif politique, n'accueillir au lycée que les 50% d'une classe d'âge ayant vocation à accéder à la licence.

Le projet de décret soumis par le Ministère au CSE du 10 décembre, dans l'ombre des décrets réformant le lycée et modifiant le statut et le fonctionnement des EPLE, clarifie encore le véritable objectif du gouvernement : accélérer et renforcer l'autonomie des établissements de second degré, renforcer le pouvoir des chefs d'établissement.

La réforme Chatel le formule en termes pédagogiques : définition locale des dédoublements, du contenu et de l'organisation de l'accompagnement pédagogique sous l'autorité du Conseil pédagogique. Le projet de modification des EPLE, portant sur les collèges et les lycées le pose, lui, explicitement : le Conseil pédagogique, nommé par le seul chef d'établissement, voit ses prérogatives étendues par exemple à la "notation et l'évaluation des activités scolaires" et tend à devenir un échelon hiérarchique intermédiaire entre les collèges et le chef d'établissement. Le CA ne se prononce plus sur les propositions des équipes mais sur les seules propositions du chef d'établissement qu'il ne peut plus amender.

Mis en regard des profondes modifications des missions des IPR, la volonté est transparente : autonomie des établissements, autonomie du chef d'établissement, mise au pas de nos professions. Avec à la clef la fin de l'égalité du service public sur le territoire, la concurrence sauvage des établissements et la redéfinition des missions des enseignants.

La réforme du lycée, c'est la réforme des EPLE. Elle nous concerne tous, et à tous les titres.

Caroline Chevé et Stéphane Rio

Accompagnement éducatif Quel bilan dans l'académie ?

Généralisé l'an dernier à tous les collèges, l'accompagnement éducatif livre ses premiers chiffres dans notre académie. Les moyens déployés ont été colossaux : 190 321 heures d'accompagnement éducatif, soit l'équivalent de 293 emplois, comparables aux 304 suppressions de postes dont a été victime notre académie à la rentrée 2009 ! Mais une minorité d'élèves seulement a pu en bénéficier : 30%, soit moins d'un collégien sur trois. Les statistiques ne donnent bien évidemment pas le profil de ces élèves, mais les constats des collègues révèlent que les élèves les plus en difficulté et bénéficiant d'un encadrement familial pauvre se trouvent rarement parmi les volontaires.

Le contenu de cet accompagnement (62% d'aide aux devoirs, 19% d'activités culturelles, 14% d'activités sportives et 5% de pratique des langues) et les personnels qui y participent (56% des heures assurées par des professeurs, 23% par des assistants d'éducation) posent également un certain nombre de questions.

S'il est clair qu'un accompagnement à la scolarité en dehors de la classe est important pour résorber l'échec scolaire et assurer davantage d'équité parmi les élèves, il ne peut en aucun cas se substituer aux moyens nécessaires à un enseignement de qualité. C'est en effet à l'intérieur du temps scolaire, effectué par des enseignants, que le soutien ou le travail en groupe restreint jouent vraiment leur rôle. L'accompagnement éducatif, comme la tentative d'externalisation de certaines disciplines, ne va pas dans ce sens.

Julien Weisz et Nicole Ichou

Expérimentation dans les lycées Luynes ou le lycée de vos rêves

On l'a dit, on pouvait croire que la nouvelle réforme du lycée rendait obsolètes les expérimentations décidées avant le report. Mais la réforme Darcos était un alibi : ce qui est expérimenté dans ces lycées, Luynes, A. Benoit, Diderot, Victor Hugo notamment, c'est la déréglementation, la définition locale des besoins et de l'attribution des moyens, hors des cadres nationaux. C'est l'autonomie des établissements comme outil de la suppression des postes et de la rentabilisation des moyens.

Parce que pour le gouvernement l'enjeu n'est pas une réforme pédagogique du lycée, mais bien une réforme du statut et du fonctionnement des EPLE visant à modifier l'orientation et à accroître l'autonomie des établissements, les expérimentations menées dans lesdits lycées ne sont pas obsolètes, elles sont prophétiques !

Le lycée international de Luynes, en est l'exemple frappant. Ce "suivi individualisé des élèves", ces heures dans lesquelles les élèves peuvent recevoir de l'aide pour les apprentissages ou pour leur projet d'orientation, dans lesquelles l'aide dans une discipline est assurée par un professeur d'une autre discipline (!), et l'orientation en l'absence de CO-Psy, ces heures dont le contenu est défini localement, c'est déjà l'accompagnement personnalisé du projet Chatel, financé par la suppression d'heures de cours ! La presse (*Le Monde* du 16/11/2009) cite des élèves enthousiastes. Pourtant les lycéens de Luynes ont été parmi les premiers à réagir aux annonces de Chatel en bloquant l'entrée de leur établissement ! Lucides ?

Caroline Chevé et Sylvain Bartet

Réforme des STI Sauver les séries technologiques

Le ministère renvoie les arbitrages à mars ou avril 2010, la réforme à 2011. Comment va se passer l'orientation cette année avec des annonces aussi tardives ? Comment garder un enseignement technologique proche des métiers si on passe de douze séries à une seule ? Nous réclamons que la réforme de la voie technologique se fasse en même temps que les autres séries. Signons la pétition (www.snes.edu), faisons-nous entendre !

Bernard Ougourlou-Oglou

Congé formation

Un élément de revalorisation de nos métiers

La campagne de demandes de congé formation pour la rentrée 2010 vient de se terminer. Le groupe de travail aura lieu le 9 mars 2010, c'est cette instance qui classe les demandes selon le barème académique.

Voir site www.snes.edu

Chaque demandeur sera informé par le SNES à l'issue de ce groupe de travail.

Le bilan annuel (73 possibilités de congé de 10 mois pour plus de 1000 demandes) est toujours celui de l'insuffisance criante des moyens consacrés à la formation tout au long de la carrière.

Il faut rappeler que légalement ce congé devrait être accordé au salarié dès sa troisième demande ce qui est loin d'être le cas. Ce d'autant que le rectorat continue à prélever une partie du contingent (4 en 2009) pour l'attribuer hors barème. Il s'agit, par ce biais, de financer un congé pour les personnels en difficultés ou en reconversion. Ces besoins existent, et face à la dégradation de nos conditions de travail ils sont de plus en plus nombreux. Il est nécessaire d'y faire face en rétablissant le dispositif qui existait autrefois : le congé mobilité. Le congé formation ne doit pas devenir un outil de gestion des personnels.

Alors que la complexité de nos métiers s'est accrue, que les progrès des connaissances scientifiques n'ont jamais été si rapides et les changements dans les programmes nationaux si fréquents, alors que le Ministère lui-même reconnaît la nécessité d'élever le niveau de formation et de qualification des enseignants en les recrutant au Master, rien ne bouge sur le congé formation ! Pourtant, au dire des collègues trop peu nombreux qui en ont bénéficié, il est toujours l'occasion de renouer avec sa discipline, d'actualiser ses connaissances scientifiques, de redonner du sens et de renouveler sa pratique.

Enfin, souvent consacré à la préparation de l'agrégation interne, il est un facteur fondamental de la progression de carrière qu'il nous faut défendre.

Augmenter les contingents de congé formation pour assurer un vrai droit à la formation pour tous est une urgence pour nos métiers. C'est un élément important de la revalorisation !

Chantal Locher

Hors classe

Un débouché pour tous en fin de carrière

Voici un rapide bilan du groupe de Travail intercorps "certifiés-agrégés et CPE" du 17 novembre. Pour des informations plus précises consultez notre site : www.snes.aix.edu

1/ La notation

Les IPR nous ont présenté la campagne de notation 2009, en expliquant qu'ils font une harmonisation de l'ensemble des notes pédagogiques en fin d'année scolaire pour uniformiser les disciplines. Cependant, et même si l'amélioration est nette, des retards d'inspection persistent et l'objectif d'une inspection tous les cinq ans n'est pas encore atteint.

Nous avons donc demandé et obtenu pour cette année encore que tout collègue non inspecté depuis cinq ans bénéficie d'une augmentation de sa note d'un point.

Nous avons aussi demandé au représentant des IPR de confirmer que lors d'une inspection, la note de départ est bien la note pédagogique harmonisée, supérieure à la note de la précédente inspection.

Pour les agrégés, il nous a été confirmé qu'une harmonisation nationale était en cours ([voir www.snes.edu](http://www.snes.edu))

2/ La hors classe

Les élus du SNES ont rappelé l'insuffisance de l'information sur les avis donnés par les IPR et les chefs d'établissement et la nécessité de donner aux collègues les moyens de contester ces avis. Le SNES demande la prise en compte des diplômes Bac+4 et un rétablissement de la part consacrée à l'expérience professionnelle acquise au cours de la carrière.

Nous avons aussi attiré l'attention de l'administration sur les établissements où les disciplines qui n'ont pas utilisé leur quota d'avis "très favorable".

Le rectorat souhaite modifier le barème en accroissant le poids de sa partie la plus arbitraire, "le mérite".

Nous avons rappelé que pour le SNES, au contraire, l'accès à la hors-classe doit être un débouché de fin de carrière pour l'ensemble des collègues, afin que personne ne parte en retraite sans en bénéficier.

Pour le SNES, l'augmentation des possibilités d'accès à la hors classe, négociée nationalement dans le cadre des discussions sur la revalorisation, est un préalable à une nouvelle modification des barèmes. Tous les syndicats, sauf le syndicat régional SIAES, ont refusé de changer cette année le barème. Les propositions de l'administration entraînaient en effet l'exclusion supplémentaire de près de 130 collègues en fin de carrière.

Jean-Luc Giordani et Serge Pillé

Quel management pour les CPE ?

Si la circulaire de 1982 définissant les compétences et l'exercice des CPE n'a pas évolué, l'administration n'en est pas moins active, voire agressive pour prendre des mesures qui font craindre pour notre statut et notre place au sein des établissements.

Les propositions

Refonte de la grille académique de notation des CPE freinant l'évolution de carrière.

Cadrage des rapports exceptionnels pour notation au-dessus de la progression normale afin de les limiter. Introduction des notions de "conseiller technique" et de "projet de vie scolaire" (absentes dans la circulaire de 1982.)

Les réalisations

Médiateurs de réussite scolaire, équipe mobile académique de sécurité.

Les expérimentations

La création d'un Responsable des études (académie de Créteil) censé assister le chef d'établissement dans l'organisation et l'animation de la vie de l'établissement et coordonner l'action des professeurs principaux, des enseignants, des personnels de surveillance et d'assistance éducative et pédagogique pour l'information et l'orientation scolaire et professionnelle.

L'administration s'entête à vouloir faire évoluer (voire disparaître) notre fonction sous sa forme actuelle à notre insu.

Les représentants CPE du SNES-FSU n'acceptent pas cet état de fait et comptent bien rappeler à l'administration que la gestion de la catégorie ne peut être que paritaire !

Carole Samouiller et Mohamed Atia



Réforme de la formation et du recrutement

Annonces du ministère

Le ministère a communiqué ses intentions sur la masterisation et les concours. Les épreuves d'admissibilité devront évaluer le niveau disciplinaire et ne comporteront pas d'épreuve didactique ou pédagogique. De même les masters qui conduiront aux concours des PCL seraient disciplinaires, donc plus proches de masters recherche que de masters professionnels, condition nécessaire pour permettre une poursuite d'étude éventuelle.

Si l'on peut se féliciter de ces évolutions, elles ne rendent pas pour autant cette réforme acceptable. Aucun écho n'est donné à la nécessité de pré-

Appel national intersyndical Journée de mobilisation

Mardi 15 décembre

Parce qu'enseigner est un métier qui s'apprend, nous refusons la réforme actuelle de la formation et exigeons d'autres choix !

A l'appel de la FSU, CGT, UNSA, SGEN, UNEF, FIDL, UNL, FCPE

Participez aux réunions préparatoires
Précisions sur notre site www.snes.aix.edu

recrutements, la formation professionnelle, avec 12 heures d'enseignement l'année de stage, demeure sacrifiée. La pré-professionnalisation est réduite à deux séries de 108 h de stages, dont la seconde, "offerte prioritairement aux étudiants admissibles", consisterait à prendre des classes en responsabilité, en remplacement des professeurs absents. Cette utilisation d'étudiants comme moyen d'enseignement illustre clai-

rement la finalité budgétaire de cette réforme, au détriment de toute volonté d'une formation de qualité. La place du concours, à mi M2 pour l'admissibilité et fin M2 pour l'admission, laisse présager d'une année hachée entre stages et bachotage, où les liens avec la recherche ne trouveront pas de place. C'est pourquoi le concours doit être placé, a minima, en fin de M2.

En guise de revalorisation on touche au ridicule avec 100 euros supplémentaires pour les débuts de carrières. Sachant qu'au bout d'un an l'augmentation de salaire est supérieure à 100 euros, ce que nous propose le gouvernement c'est : étudier plus pour gagner moins ! Encore une provocation au regard de la situation actuelle : dévalorisation criante de nos salaires, augmentation de notre charge de travail, élévation du niveau de recrutement. Le SNES est porteur d'une tout autre réforme qui constitue une réelle amélioration de la formation des enseignants et débouche sur la revalorisation de nos salaires et de nos métiers.

Julien Weisz

Interview de Sylvain Brocquet

Membre du SNESup

Quelles sont les conséquences du nouveau statut de l'enseignant chercheur sur l'autonomie des établissements ?

C'est une fausse autonomie ! Le seul objectif du ministère est de se désengager financièrement, en confiant aux établissements le soin de trouver d'autres sources de financement auprès des collectivités territoriales, ou de partenaires économiques (qui n'ont pas nécessairement une logique de service public). On leur accorde par ailleurs un "crédit impôt recherche" : c'est là que va l'essentiel des prétendues subventions allouées par le gouvernement à l'enseignement supérieur.

Plus localement, l'Université de Provence a demandé des "responsabilités et compétences élargies en matière de gestion", ce qui fait peser des dangers sur la gestion des personnels : risque de voir des emplois statutaires disparaître au profit d'emplois précaires, ou plus simplement au profit de dépenses de fonctionnement incontournables. L'établissement n'a pas encore défini les compétences qu'elle demandera : c'est l'enjeu d'une bataille.

Et sur la démocratie interne ?

Le pouvoir est concentré entre les mains d'un conseil d'administration restreint (14 membres enseignants chercheurs), où les membres extérieurs, traditionnellement soutiens du président qui les désigne, voient leur poids accru. Le poids des étudiants et des personnels administratifs et techniques est réduit. Par ailleurs les prérogatives du président sont renforcées, notamment en matière de recrutement (il peut opposer son veto à un recrutement). L'Université de Provence s'est donné des statuts qui permettent en partie de corriger cet arbitraire. Mais qu'en adviendra-t-il après la fusion des trois universités d'Aix-Marseille ?

Suite de l'interview sur www.snes.aix.edu

Propos recueillis par Julien Weisz



Résultats des élections à l'IUFM d'Aix-Marseille

La FSU majoritaire !

Comme chaque année, les résultats des élections au CE et CPVE de l'IUFM ont confirmé la FSU en tant que syndicat majoritaire de la profession.

En effet, en dépit des règles électorales de l'université autorisant la CGT et SE-UNSA à reconduire le siège obtenu l'année précédente, la FSU obtient 2 sièges sur les 4 à pourvoir au Conseil d'Ecole de l'IUFM.

Avec 3 sièges sur 6 au CPVE, la FSU demeure donc le syndicat incontournable des instances décisives de l'IUFM.

Cette position de force va lui permettre de continuer à porter ses mandats pour l'élévation du niveau de recrutement, la garantie d'une formation de qualité, la revalorisation de nos métiers et la démocratisation des études supérieures.

Mathilde Freu et Emilie Gendry

Conseil d'Ecole 2009-2010

Collège Usagers Formation Initiale

Listes	Voix	Sièges	%
FSU	194	2	54%
UNSA	31	1	8,5%
CGT	111	1	30%
SIAES	23	0	6,5%

Conseil Pédagogique

et de la Vie Etudiante 2009-2010

Listes	Voix	Sièges	%
FSU	202	3	56,4%
UNSA	29	1	8%
CGT	108	2	30%
SIAES	19	0	5%

Les élus SNES-FSU

IUFM 2009-2010

Conseil d'école

Usagers Formation Initiale

Marie-Dorothée SABATIER (PCL2 LM)

Jérémy CHABRAN (PE2 Avignon)

CPVE

Usagers Formation Initiale

Charlotte MONTENOIS (PE1 Aix)

Nicolas SALISSE (PCL2 LM)

Layla PEIGNIEN (PE2 Avignon)

Pour l'inspection

Au service des professeurs et des élèves

Comment évaluer le travail des professeurs ? Qui est en mesure de le faire ? Ont-ils une obligation de moyens ou de résultats ? Les réponses à ces questions ont des conséquences majeures sur le devenir de nos métiers. La double évaluation apporte l'assurance que ce qui est au cœur de notre métier, l'enseignement d'une discipline devant une classe, est pris en compte : la note pédagogique représente 60% de celle-ci, elle est fixée par une inspection disciplinaire.

Mais, les missions des IPR sont décentrées vers l'évaluation des établissements, en vue de multiplier les audits, évaluer leur performance, et contractualiser les moyens sur la base des résultats. Les inspections individuelles pourront se limiter à trois rendez-vous de carrière. Le reste du temps, l'évaluation pourra être confiée pleinement au chef d'établissement, aidé en cela par sa garde prétorienne, le Conseil pédagogique. Plus que la pertinence scientifique et didactique de l'enseignement, c'est la capacité à endosser les "bonnes pratiques" définies par d'autres qui sera alors évaluée.

Le rapport du député Le Mener, dans la lignée du rapport Pochard, propose de nous évaluer sur la base des performances de nos élèves et de notre établissement. Cette évaluation permettrait d'attribuer une prime de mérite. On avancerait ainsi vers le "salaire trinôme" limitant la part de la rémunération liée à l'avancement de

carrière à 75% du salaire, le reste étant attribué en fonction de la performance et du mérite. De même, la lettre de missions des IPR de mai 2009, qui précise que "*l'inspection individuelle (...) mesure l'efficacité de l'enseignement dispensé en fonction des résultats et des acquis des élèves*".

Pour être bien certains que le lien entre évaluation et enseignement disciplinaire soit rompu, les statuts des IPR seront modifiés pour placer leur carrière et leurs rémunérations sous le pouvoir du Recteur, au détriment du rôle de l'Inspection Générale. La place du concours de recrutement sera minorée au profit d'un recrutement par liste d'aptitude et la mise en place d'un "concours sur titres" pour lequel une licence et huit années d'expérience professionnelle (pas forcément en tant qu'enseignant ni même en tant que fonctionnaire) suffiront. Ainsi, nos futurs IPR chargés d'impulser les "bonnes pratiques" pourront n'avoir qu'une connaissance lointaine de la discipline enseignée.

La profession est attachée à la double évaluation et au regard d'inspecteurs qui soient des spécialistes de la discipline. Le SNES entend s'opposer à la dénaturation des missions des inspecteurs et à la mise en coupe réglée de leurs carrières. Il en va de l'avenir de nos métiers.

Laurent Tramoni

SNES AIX - MARSEILLE N° 315 - Novembre 2009

Publication du SNES Aix-Marseille

12, place du Général-de-Gaulle - 13001 Marseille - Tél. 04.91.13.62.80 - Fax 04.91.13.62.83

Directeur de publication : J. DRAGONI - Photos : N. BAGGIONI-LOPEZ - La Marseillaise

Imprimerie SEILPCA - 19, cours d'Estienne-d'Orves - 13001 Marseille - Tél. 04.91.57.75.00

Périodique inscrit CPPAP 0210 S 05476 - Dépôt légal : 19 février 2009 - ISSN 0395-384 X

Tiré à 6 500 exemplaires - Prix : 2 € - Imprimé sur papier certifié PEFC (forêts gérées de façon durable)

91%
de nos clients
nous trouvent très à
L'ECOUTE

Crédit  Mutuel
Enseignant

n°1
de la relation
client

Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille

• **Marseille** : 65, la Canebière - 13001 Marseille - Tél. : 0 820 02 56 49 - E-mail : cme13@creditmutuel.fr

• **Aix en Provence** : 6, place Jeanne d'Arc - 13100 Aix en Provence - Tél. : 0 820 30 01 85 - E-mail : cme13aix@creditmutuel.fr

Ces résultats sont issus des études : EDInstitut réalisée en mai-juin 2008 auprès d'un échantillon de 14 045 personnes, dont 1 182 enseignants et assimilés, du Podium de la relation client 2008 TNS Sofres BearingPoint (avril 2008 auprès de 4 000 personnes) et de l'étude réalisée en janvier 2008 par Cosmosbay-Vectis, Publi-News et Toluma auprès d'un échantillon de 3 161 clients des neuf principales banques de détail en France.